

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 DECEMBRE 2025

Etaient présents : Mmes FRANCOIS, SOUM-GLAUX

Mrs : AZEMA, BETEILLE, CANAL, HERRERO, MICHEL, PALAU

Absents : Mmes FUMEY et Mr FOUCQUE

Procurations : Mme VINCENT à Mr CANAL

Le procès-verbal de la séance du 27 octobre 2025 est approuvé à l'unanimité.

TARIF REDEVANCE CONSOMMATION EAU POTABLE POUR 2026 COMMUNIQUÉ PAR L'AGENCE DE L'EAU

L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse a fixé le tarif de la redevance pour consommation d'eau potable à 0.39 €/m³ pour l'année 2026.

Le conseil municipal entérine par conséquent ce tarif. Pour information, les sommes perçues au titre de cette redevance sont reversées à l'Agence de l'Eau.

OUVERTURE ANTICIPÉE DE CRÉDITS EN SECTION INVESTISSEMENT POUR 2026 – POUR LES 3 BUDGETS

Dans le cadre de la continuité du service public, l'exécutif peut, entre le 1^{er} janvier 2026 et le vote du budget engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, sous réserve d'une autorisation spéciale de l'organe délibérant.

Cette mesure ne concerne pas les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette qui viennent à échéance avant le vote du budget et pour lesquels l'exécutif a le droit de mandater. Le Conseil Municipal entérine cette décision pour les 3 budgets et autorise l'ouverture anticipée en dépenses d'investissement pour l'exercice 2026 des crédits ouverts en 2025 et non consommés.

RÉVISION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – CRÉATION DU POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE

L'assemblée vote à l'unanimité la création d'un poste d'adjoint technique territorial afin de stagiairiser l'agent technique en poste depuis plus de 3 ans. Une vacance d'emploi sera donc effectuée sur le site emploi-territorial.fr afin d'effectuer cette stagiairisation.

MODIFICATION D'AFFECTATION DES PARCELLES DU LOTISSEMENT LA BOURDETTE

Afin d'éviter la création d'une association syndicale libre qui aurait la charge de l'entretien des espaces communs du lotissement La Bourdette, le Conseil Municipal décide d'intégrer les parcelles à usage commun (voies réseaux, espaces verts et bassin de rétention) dans le domaine public communal. Les parcelles concernées sont les suivantes :

Section A n° 1513 (pour le bassin de rétention)

Section A n° 1512 et 1514 (pour les espaces verts et voies réseaux)

Pour une contenance totale de 2976 m².

CAUTION POUR L'ACQUISITION DE PARCELLES DU LOTISSEMENT LA BOURDETTE

Monsieur le Maire signale qu'il est nécessaire de donner l'autorisation au notaire s'occupant des ventes de parcelles du lotissement La Bourdette de récupérer un dépôt de garantie visant à constituer une sûreté financière en faveur des parties notamment pour couvrir d'éventuelles contestations ou manquements quant à la réalisation complète et conforme des constructions aux plans et autorisations délivrés dans le cadre du lotissement.

L'assemblée autorise par conséquent le versement par l'acquéreur en sus du prix de vente de la somme de 500.00 € sur un compte ouvert dans la comptabilité du notaire.

CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES EAU/ASSAINISSEMENT

Afin d'effectuer ce transfert dans les meilleures conditions, il y a lieu de signer une convention de prestation de services en matière d'eau et d'assainissement des eaux usées entre la commune et la CDC de la Montagne Noire.

Cette convention a pour objet de fixer les modalités techniques et financières des prestations de service que la Commune de Saissac peut mettre en place envers la CDC de la Montagne Noire.

Les membres de l'assemblée ayant pris connaissance de cette convention, autorise Monsieur le Maire à la signer.

POINT FRÉQUENTATION CHÂTEAU POUR L'ANNÉE 2025

Les agents du château ont fait parvenir un point fréquentation du château sur 2025.

Une baisse de fréquentation est constatée non seulement sur Saissac mais également de façon générale sur les autres sites.

Cependant le chiffre d'affaires est en hausse, conséquence directe de l'augmentation des tarifs décidée par l'assemblée pour l'année 2025.

Au total 13 171 visiteurs contre 14 548 en 2024 pour un chiffre d'affaires de 68 997.00 € contre 67 029.00 € en 2024.

Concernant la boutique, on constate que le panier moyen par visiteur a augmenté. Le chiffre d'affaires réalisé est de 9164.00 € contre 9133.00 € en 2024.

CONTÔLE SOCOTEC DE LA PASSERELLE DU PARKING DE L'OIT ET LA TERRASSE PANORAMIQUE

Tout d'abord, Monsieur le Maire souhaite remercier l'association « Un Jour Un Village » pour le travail effectué tout au long de l'année.

Cependant, la responsabilité du Maire étant engagée en cas d'accident sur les structures et bâtiments publics, un contrôle visuel auprès de la société SOCOTEC a été demandé pour vérifier la conformité de la passerelle située au bout du parking de l'OIT ainsi que la plateforme panoramique de la promenade installées par l'association « Un Jour Un Village ». Après ce contrôle, la passerelle est qualifiée MOYEN R3 – ouvrage altéré avec un taux d'humidité d'environ 50 % sur l'ensemble des sections de cette passerelle. De plus, les garde-corps ne sont pas conformes à la norme NF 01-012 applicable aux ERP. Par conséquent, Monsieur le Maire décide de prendre un arrêté interdisant le franchissement de la passerelle jusqu'à nouvel ordre.

La plateforme est qualifiée FAIBLE R1 et pas de problème constaté visuellement.

POINT CABINET MÉDICAL

Le cabinet médical est quasiment terminé pour accueillir le Dr BONNAFOUS en début d'année.

Plus que quelques branchements électriques à faire dans le local qui accueillera la PMI.

QUESTIONS DIVERSES

- La commune étant en attente de certaines factures en fonctionnement, une décision modificative sur le budget de l'eau/assainissement est votée pour la somme de 4 000.00 € afin d'éviter tout dépassement au chapitre concerné.
- L'assemblée décide de refacturer les frais du personnel de la commune dédié au service de l'eau/assainissement. Le montant s'élève à 25 682.82 € et correspond aux différentes interventions du personnel technique et administratif sur le service eau/assainissement.
- Monsieur le Maire donne lecture d'un mail d'un administré mécontent après avoir constaté que le caveau des morts pour la France situé dans le cimetière de Saissac n'avait pas été entretenu ainsi que la réponse faite à cette personne.
- Monsieur le Maire indique avoir reçu la directrice adjointe du Syaden pour l'installation d'une borne de recharge rapide sur la commune entièrement financée par le Syaden. Il est demandé à cette personne un retour de l'utilisation des bornes déjà installées. Monsieur le Maire remercie le Syaden pour cette initiative ;
- Monsieur le Maire confirme que l'arrêt du cuivre sur la commune est acté pour 2029. Les lignes aériennes seront déposées par Orange.
- Les travaux de l'Aiguebelle sur le site de la cascade nécessitent encore quelques ajustements pour le déplacement d'un poteau : ce qui entraîne un retard, la police de l'eau étant systématique interrogée dès qu'il y a une modification.
- Concernant la construction du nouvel EHPAD, un nouveau forage a été effectué. Le permis de construire sera déposé avant la fin de l'année.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19 H 45

Le Maire,

